

LA RETRAITE ÇA SE DEMANDE

La retraite, ça se demande

La retraite du régime général n'est pas accordée automatiquement. Vous devez en faire la demande auprès de la Cram Bourgogne et Franche-Comté.

Trois moyens à votre disposition

- * Par téléphone du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures au 0 821 10 21 10 (0,09 euro la minute)
- * Par internet depuis le site de la Cram Bourgogne et Franche-Comté <http://www.cram-bfc.fr> - rubrique retraite ou sur le site <http://www.lassuranceretraite.fr>
- * Par courrier à l'adresse de la Cram Bourgogne et Franche-Comté - 21044 DIJON CEDEX.

Une prise de contact 4 mois avant votre départ en retraite

Il est nécessaire de demander votre retraite auprès de votre caisse de résidence. Pour mieux choisir votre date de départ et calculer le montant de votre retraite, n'hésitez pas à contacter un conseiller 4 mois avant la date choisie.

Le formulaire de « Demande de retraite »

Pour faire valoir votre retraite, il vous faut obligatoirement remplir et signer une demande de retraite qui doit être validée par un conseiller lors d'un rendez-vous. Selon votre dossier, le conseiller peut vous demander d'apporter des pièces justificatives comme un RIB, votre carte d'identité, votre livret de famille, des attestations de vos périodes de maladie ou de chômage...

Un dossier bien préparé, une retraite vite validée

Au fur et à mesure de votre carrière ou des périodes assimilées (maladie, chômage...), la Cram Bourgogne et Franche-Comté enregistre vos trimestres validés et cotisés sur votre compte individuel. Avec la mise en place du Droit à l'information multi-régimes (à partir de 40 ans pour 2009 et 35 ans pour 2010), vous pouvez vérifier les informations portées à votre compte et apporter les justificatifs nécessaires.

Éviter toute rupture de ressources

La Cram Bourgogne et Franche-Comté s'engage à payer votre retraite rapidement afin d'éviter toute rupture de ressources.